

Monthly Survey of Manufacturing

Enquête mensuelle sur les industries manufacturières

Collected under the authority of the *Statistics Act*, Revised Statutes of Canada, 1985, Chapter S19.

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de La *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Y-A	M
-----	---

If you need assistance, please call telephone No. below.
Si vous avez besoin d'aide, veuillez téléphoner au n° suivant.

Telephone/Téléphone:	
Toll Free/Numéro sans frais:	
Fax/Télécopieur:	
Toll Free Fax/Télécopieur sans frais:	

RETURN BY:
RETOURNER D'ICI LE : _____

REPORT FOR:
RAPPORT POUR : _____

Survey purpose

This survey collects the financial and operating data needed to develop national and regional economic policies and programs. For more information on this survey, please access www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-eng.htm.

Information on confidentiality, data-sharing agreements and record linkages can be found on the second page of this questionnaire.

Please correct name, address and establishment coverage if necessary.

But de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires à l'élaboration des politiques et des programmes économiques nationaux et régionaux. Pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête, consultez le www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la deuxième page de ce questionnaire.

Veuillez corriger le nom, l'adresse et le regroupement d'établissements s'il y a lieu.

- When values are not available by the due date, estimates are acceptable.
- Do not report cumulative or year-to-date values.
- Leave blank spaces only where values are not normally reported.

- Lorsque les valeurs ne sont pas disponibles à la date d'échéance, on peut accepter un estimé de ces valeurs.
- Ne donnez pas des chiffres cumulatifs.
- Laissez un espace en blanc seulement où les valeurs ne sont pas normalement rapportées.

1. Sales (in dollars) – Ventes (en dollars)

	Omit cents – Omettre les cents
a) Sales of goods manufactured Vente de biens fabriqués	01 \$ _____
b) Sales of goods purchased for resale, as is Vente de biens achetés pour la revente, tels quels	02 \$ _____
TOTAL	03 \$ _____

2. Inventories (in dollars) – Stocks manufacturiers (en dollars)

a) Raw materials, fuel, supplies Matières premières, combustible, fournitures	04 \$ _____
b) Goods/Work in Process Biens/Travaux en cours de fabrication	05 \$ _____
c) Finished goods manufactured Produits finis fabriqués	06 \$ _____
d) Goods purchased for resale, as is Biens achetés pour la revente, tels quels	07 \$ _____
TOTAL	08 \$ _____

3. Orders (in dollars) – Commandes (en dollars)

Unfilled orders at month end Commandes non remplies à la fin du mois	09 \$ _____
---	----------------

4. Period – Période

Closing date of accounting period covered Date de clôture de la période comptable	10 Month – Mois Day – Jour _____
--	-------------------------------------

Name of contact – Nom de la personne-ressource	Tel. No. – N° de tél.	Date
Position – Fonction	Area code. Ind. rég.	Y-A M D-J

Thank you for your cooperation – Merci de votre collaboration

Confidentiality

Your answers are confidential.

Statistics Canada is prohibited by law from releasing any information it collects which could identify any person, business, or organization, unless consent has been given by the respondent or as permitted by the *Statistics Act*. The confidentiality provisions of the *Statistics Act* are not affected by either the *Access to information Act* or any other legislation. Therefore, for example, the Canada Revenue Agency cannot access identifiable survey records from Statistics Canada.

Information from this survey will be used for statistical purposes only and will be published in aggregate form only.

Data-sharing agreements

To reduce respondent burden, Statistics Canada has entered into data sharing agreements with provincial and territorial statistical agencies and other government organizations, who must keep the data confidential and use them only for statistical purposes. Statistics Canada will only share data from this survey with those organizations that have demonstrated a requirement to use the data.

Section 11 of the *Statistics Act* provides for the sharing of information with provincial and territorial statistical agencies that meet certain conditions. These agencies must have the legislative authority to collect the same information, on a mandatory basis, and the legislation must provide substantially the same provisions for confidentiality and penalties for disclosure of confidential information as the *Statistics Act*. Because these agencies have the legal authority to compel businesses to provide the same information, consent is not requested and businesses may not object to the sharing of the data.

For this survey, there are **Section 11** agreements with the provincial and territorial statistical agencies of Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, and the Yukon.

The shared data will be limited to business establishments located within the jurisdiction of the respective province or territory.

Section 12 of the *Statistics Act* provides for the sharing of information with federal, provincial or territorial government organizations. Under **Section 12**, you may refuse to share your information with any of these organizations by writing a letter of objection to the Chief Statistician and returning it with the completed questionnaire. Please specify the organizations with which you do not want to share your data.

For this survey, there are **Section 12** agreements with the statistical agencies of Prince Edward Island, the Northwest Territories and Nunavut.

For agreements with provincial and territorial government organizations, the shared data will be limited to business establishments located within the jurisdiction of the respective province or territory.

Record linkages

To enhance the data from this survey, Statistics Canada may combine it with information from other surveys or from administrative sources.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiable de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de **l'article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de **l'article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Comments – Commentaires
